

<b>FAQ MOUVEMENT 2023</b>	
<b>Question</b>	<b>Réponse</b>
<b>Précisions sur nomenclatures mouvement</b>	TRZIL REP + : TR polonais
	GS DD : ECMA néerlandais
	ANIM SOUTIEN : coordonnateur Education Prioritaire (poste PAP)
<b>Autorité Parentale Conjointe</b>	Pour déterminer si un enseignant peut bénéficier des points au titre de l'APC, c'est sa <b>résidence administrative</b> qui sert de référence
	<p>ex:</p> <p>résidence privée du demandeur : Clermont-l'hérault résidence administrative du demandeur: Béziers résidence privée de l'autre parent: Béziers Refus</p> <p>résidence privée du demandeur : Clermont-l'hérault résidence administrative du demandeur qui est à titre provisoire: Montpellier résidence privée de l'autre parent: Montpellier Accord</p>
<b>Exercice en Education Prioritaire</b>	Les affectations à titre provisoire sont prises en compte ainsi que l'année de stage
	La bonification s'applique dès lors que l'enseignant est affecté de façon continue dans un établissement de l'Education Prioritaire (même en cas de changement d'établissement)
	Les enseignants en service partagé doivent être affectés a minima à 50% dans une école relevant de l'Education Prioritaire pendant 5 ans en continu pour bénéficier de la priorité